

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

Présents : Mesdames Raphaëlle CONS, Maryline DEROUET et Nathalie VENANCIO, Messieurs Christophe ALBERT, Jean-Luc BARTHOD, Alain CARTIER, Alain CHAMOSSET, Fabrice EXCOFFIER, Patrick FALCOZ, Marc LAVOREL et Philippe MARGUERIE

Absents ayant donné procuration : Madame Sandrine JALLIN à M. Christophe ALBERT, M. Aurélien CHAINE à Mme Raphaëlle CONS, M. Fabrice BONNARD à M. Marc LAVOREL, M. Julien VERDIER à Mme Nathalie VENANCIO

Absent excusé : /

Absent : /

La séance est ouverte à 20h55.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Nathalie Venancio secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 5 septembre 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 5 septembre 2014 à condition que la phrase « *Pour Monsieur Chamosset, les bailleurs sociaux n'ont jamais réglé les factures d'eau, ni d'électricité ni la taxe d'habitation.* » figurant au point « 15/ Abandon de créance d'une facture d'eau » soit placée après le résultat du vote.

3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usses – Article 4 : compétences

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification de l'article 4 (« compétences » / « autres compétences ») des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usses, à savoir l'ajout de la compétence « Jeunesse : gestion des structures d'accueils et de loisirs ».

4/ Devis n°OF-2014010008-042 du 15 septembre 2014 de la Colas Rhône-Alpes Auvergne pour la mise en place de goudron sur la plate-forme et accès au hangar communal

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 6 voix contre, le conseil municipal rend un avis favorable au devis n°OF-2014010008-042 du 15 septembre 2014 transmis par la COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour la mise en place de goudron sur la plate-forme et accès au hangar communal pour un montant de 14 825.00 € HT soit 17 790.00 € TTC.

5/ Budget principal – Exercice 2014 – Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative n°1 du budget principal 2014 telle que proposée ci-dessous par Monsieur le Maire :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Article 60631 – Fournitures d'entretien	+	2 000.00 €
Article 60633 – Fournitures de voirie	+	15 000.00 €
Article 6064 – Fournitures administratives	+	2 490.00 €
Article 6135 – Locations mobilières	+	15 000.00 €
Article 61523 – Entretien de voies et réseaux	-	10 000.00 €
Article 616 – Primes d'assurances	+	7 261.37 €
Article 6227 – Frais d'actes et de contentieux	+	77.29 €
Article 6231 – Annonces et insertions	+	179.79 €
Article 6232 – Fêtes et cérémonies	+	10 000.00 €
Article 6282 – Frais de gardiennage	+	115.85 €
Article 6218 – Autre personnel extérieur	+	500.00 €
Article 6338 – Autres impôts et taxes	+	40.00 €
Article 64131 – Rémunérations	+	1 200.00 €
Article 64162 - Emplois d'avenir	+	3 000.00 €
Article 73925 – Fonds de péréquation intercommunale et communale	+	220.00 €
Article 023 – Virement section d'investissement	-	18 033.30 €
Article 6534 – Cotisation sécurité sociale part patr. élus	+	1 500.00 €
Article 6574 – Subv. fonct. person. droit privé	+	259.00 €

Article 668 – Autres charges financières	+	180.00 €
Article 678 – Autres charges exceptionnelles	-	8 990.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	22 000.00 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>		
Article 752 – Revenus des immeubles	+	22 000.00 €
Total recettes de fonctionnement	+	22 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Article 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+	388.80 €
Article 202 – Frais documents urbanisme	+	281.73 €
Article 2111 – Terrains nus	+	8 800.00 €
Article 21318 – Autres bâtiments publics	+	28 747.06 €
Article 21533 – Réseaux câblés	+	164 000.00 €
Article 21578 – Autre matériel et outillage	+	46.44 €
Article 2181 – Installation générales, agencements divers	+	2 853.68 €
Article 2184 – Mobilier	+	329.99 €
Total dépenses d'investissement	+	205 447.70 €

Recettes d'investissement

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	-	18 033.30 €
Article 1311 – Subvention état	+	43 481.00 €
Article 1641 – Emprunts en euros	+	180 000.00 €
Total recettes d'investissement	+	205 447.70 €

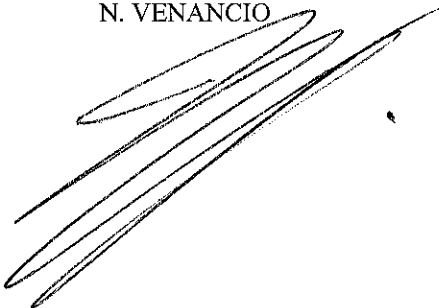
Points divers :

- Attente du devis de l'entreprise Aximum pour divers travaux de marquage au sol dans la commune.
- Mise en place d'un centre de loisirs au Triolet durant les vacances scolaires de la Toussaint. Le centre est ouvert aux enfants des huit communes de la CCVU. La capacité d'accueil est plafonnée à 50 enfants âgés de 6 à 12 ans.
- Les membres de la commission voirie se sont rendus à Sarzin où l'eau de la route ruisselle sur deux propriétés privées. Ils proposent la création d'un caniveau afin de canaliser cette eau.

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance

N. VENANCIO



Le Maire,

A. CHAMOSSET

